

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation	31 août 2018	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Affichage	31 août 2018			
Réunion	06 septembre 2018	11	9	9 (+2)

L'an deux mille dix-huit, le six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques DAMIEN, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Annette CANDOTTO-CARNIEL - Marie Fernande PIGNE - Daniel SANNIER - Jean-Marc BELLAMY Nathalie DUBUISSON - Sylvain HAMEL - Armelle STEUX - David ZWAARDEMAKER

Pouvoirs :

Brigitte SIMON à David ZWAARDEMAKER

Marie-Claude VAUDANDAINE à Armelle STEUX

Secrétaire de séance : Marie Fernande PIGNE

ADOPTION DES ENGAGEMENTS COP21 PAR LES COMMUNES DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

La Métropole Rouen Normandie est soucieuse des économies d'énergie. Le sujet est préoccupant précise Monsieur le Maire et qu'avec des actions possibles on peut avancer sur le sujet.

Cela reste du volontariat à l'échelle des communes mais quelques pistes de réflexions peuvent être exploitées. Il est à noter que la démarche du Zéro phyto en fait partie.

La Mairie de Malaunay est un exemple dans ce domaine. Ils ont mené différentes actions dans ce sens. Monsieur le Maire-Adjoint souhaite tendre vers une sensibilisation de la population.

Une rencontre a eu lieu en juin dernier avec pour fil conducteur « les engagements dans lesquels Hénouville pourrait faire un pas ».

Les élus font part aux membres du conseil des pistes de réflexions déjà évoquées en réunion d'adjoints et dont les objectifs seraient réalisables pour la commune.

Monsieur le Maire-Adjoint précise que les communes sont invitées à délibérer sur les engagements de la COP 21. La lecture du projet de délibération est faite aux membres du conseil.

L'ensemble des actions identifiées, nommées "Engagements COP21", sera rassemblé dans l'Accord de Rouen pour le climat, signé par l'ensemble de ses contributeurs le 29 novembre prochain.

- Après avoir fait l'inventaire des actions relatives à l'air, à l'énergie et au climat déjà menées par Hénouville,
- Après avoir identifié, avec l'aide du Maire de Malaunay, Ambassadeur de la COP 21 auprès des communes, les possibles engagements à mettre en œuvre à court et moyen terme, pour contribuer à la protection de la qualité de l'air, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables,
- Après avoir débattu de ces propositions d'engagements avec les membres du conseil,

Monsieur le Maire, propose que Hénouville contribue à la transition énergétique et climatique de la Métropole Rouen Normandie en planifiant la mise en œuvre des engagements COP 21. Ces engagements seront inscrits dans l'Accord de Rouen pour le Climat, que Monsieur le Maire signera, pour la commune, le 29 novembre 2018.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité.

Le 20 septembre 2018,

Le Maire

Jacques DAMIEN

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.





COP 21 locale

Accord de Rouen pour le climat

Engagements de la commune d'Henouville





Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la ville propose d'inscrire à l'*Accord de Rouen pour le Climat* les engagements suivants :

PATRIMOINE COMMUNAL

1. Mise en place d'un outil de suivi des consommations d'énergies (électricité, gaz, fioul) sur l'ensemble du patrimoine afin d'identifier les bâtiments énergivores, prioriser les travaux de rénovation énergétique à entreprendre et mesurer les gains réalisés
2. Réalisation d'un audit énergétique sur la Maison des Associations
3. Relamping complet des éclairages intérieurs de l'école : équipement en éclairages LED et si possible pose de détecteurs de présence dans les circulations

QUALITE DE L'AIR

4. Réalisation de l'autoévaluation Qualité de l'Air Intérieur de l'école municipale en suivant le « Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants » du Ministère de la Transition écologique et solidaire

BIODIVERSITE

5. Végétalisation progressive du cimetière municipal, afin d'accompagner l'application stricte du zéro phyto sur l'ensemble des espaces publics.

EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

6. Sensibilisation des associations et clubs sportifs à l'éco-responsabilité de leurs activités :
 - Usage responsable et économe des équipements sportifs et associatifs
 - Eco-labellisation des manifestations sportives ou culturelles
 - Respect des milieux naturels dans le cadre des activités sportives de plein air